

Image not found or type unknown



Locataire hébergement gratuit

Par **dourut**, le **16/04/2014 à 20:22**

Bonjour, rnJ'ai un réel souci auquel je n'arrive plus à trouver de solutions.rnJe loue un logement social avec ma soeur et elle héberge son petit copain depuis 1 mois sans mon autorisation. Qu'est ce que je pourrais faire pour qu'il s'en aille? rnIl est là depuis 1 mois, ne fait rien de ses journées, il ne paye absolument rien et exige énormément et ma soeur ne veut pas qu'il s'en aille... A t elle le droit d'heberger quelqu'un sans l'autorisation du propriétaire et sans mon accord ? ? ? Svp aidez moi

Par **georges64**, le **16/04/2014 à 20:42**

BonjourrnLe contrat de location est au nom de?

Par **Lag0**, le **16/04/2014 à 21:29**

Bonjour,rnPour répondre, héberger quelqu'un sans l'autorisation du bailleur, oui et heureusement !rnLe faire sans l'accord du colocataire, cela dépend en fait s'il y a eu une "charte de colocation" de rédigée et signée et si elle prévoit le cas...